



Crédit immobilier

Par troumann

bonjour tout le monde, je suis tout nouveau sur ce forum.

j'ai acheté une maison avec un crédit immobilier en octobre 2013. l'assurance de prêt de ma femme est inclus au prêt et j'ai dû à l'époque obtenir une délégation d'assurance compte tenu de mon état de santé.

depuis 2014, je crois, une loi est passée concernant les assurances de prêt donnant, si je ne me trompe pas, la liberté au consommateur de changer de contrat d'assurance de prêt immobilier.

je me rends compte aujourd'hui :

- que ma banque me prélève une assurance de prêt séparée du prêt lui même mais les mensualités de remboursement du crédit restent inchangées et ce depuis 2015.

- que l'échéancier disponible sur le site de la banque indique que le prêt démarre en 2015 au lieu de 2013 date d'achat.

- le changement a été fait sans que je sois prévenu (ça aurait été l'occasion de re négocier ce crédit)

- QUESTION : je ne suis pas d'accord que les termes du contrat soit changé de manière unilatérale avec un prélèvement bancaire en plus et des mensualité identiques? que puis je faire ?